

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 juillet 2024, à 17 h.

Présences : Marc Laurin, maire
Marc Lefrançois, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Sylvie Boulet, conseillère

Absence : Gabrielle Brisebois, conseillère

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024

2024-188

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024 tel que présenté.

2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour des travaux de stabilisation des berges dans le secteur du camping de la Pointe-aux-Oies

2024-189

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 1 840 000 \$ pour des travaux de stabilisation des berges dans le secteur du camping de la Pointe-aux-Oies.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour la construction de la fosse, l'achat du conteneur et sa modification et l'achat du dégrilleur rotatif

2024-190

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Lefrançois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour la construction de la fosse, l'achat du conteneur et sa modification et l'achat du dégrilleur rotatif.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

5 Levée de la séance

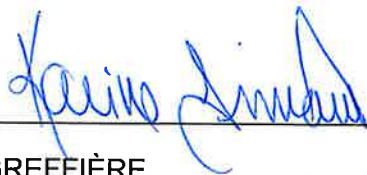
2024-191

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024, à 17h10.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024.



MAIRE